Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260427-DELIB_2026_023-DE

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

Registre des délibérations du lundi 27 avril 2026 20:00

En exercice : 15
Présents : 14
Excusés : 0
Absents : 1

Date de la convocation : 21/04/2026

Président de séance : Didier PLANTÉ

Secrétaire de séance : Maxime BATTAIS

Rapporteur : Didier PLANTÉ

N° interne de l'acte : 2026-023
N° de feuillet :

lundi 27 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de PLOEVEN s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Salle du Conseil.

Membres présents :
Didier PLANTÉ, Marc QUINQUIS, Marina DESCHAMPS, Jean-Claude LAGOUTTE, Anne BOTHOREL, Joëlle BOURSEUL, Joël GARO, Elise THOMAS, Katel LE CLAINCHE, Christophe LE NEST, Béatrice ROIGNANT, Pierre GELÉ, Audrey EMEDY, Maxime BATTAIS

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :
François LALLIER-GOLLET

Désignation des représentants de la commune de Ploéven au sein des instances de la CCPCP

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.5211-10 ;

VU la délibération N° 2026-059 en date du 21 avril 2026 du Conseil communautaire portant création de quatre commissions thématiques communautaires pour le mandat 2026-2032 ;

Monsieur Le Maire présente les commissions de la CCPC chargées d'assister le Conseil communautaire dans la préparation et le suivi des décisions relevant de leurs domaines de compétence respectifs ;

Les règles de composition de ces commissions énoncées ci-après :

- La Présidente, les vice-présidents et les conseillers délégués sont membres de droit de toutes les commissions ;
- Chaque commune doit être représentée par au moins un élu par commission ;
- Les communes disposant de 1 à 2 conseillers communautaires peuvent proposer jusqu'à deux conseillers municipaux par commission ;
- En cas d'absence d'un conseiller municipal titulaire, le maire de la commune pourra le remplacer ;
- Des membres suppléants peuvent être désignés afin d'assurer la continuité des travaux.

Il convient de procéder à la désignation des membres appelés à siéger au sein des commissions thématiques suivantes :

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 029-212901664-20260427-DELIB_2026_023-DE

- Commission 1 – Fonctions support
- Commission 2 – Développement et attractivité du territoire
- Commission 3 – Environnement et développement durable
- Commission 4 – Services publics / Action sociale / Santé et solidarités

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret.

Après délibération du Conseil Municipal par scrution ordinaire, à l'unanimité, sont proposés pour siéger au sein des commissions thématiques de la Comnunauté de Communes Pleyben, Châteaulin, Porzay :

Commission 1 – Fonctions support

	Membres titulaires	Membres suppléants
PLOÉVEN	Marc QUINQUIS	Anne BOTHOREL
	Didier PLANTÉ	

Commission 2 – Développement et attractivité du territoire

	Membres titulaires	Membres suppléants
PLOÉVEN	Didier PLANTÉ	Christophe LE NEST
	Merc QUINQUIS	

Commission 3 – Environnement et développement durable

	Membres titulaires	Membres suppléants
PLOÉVEN	Didier PLANTÉ	Joël GARO
	Jean-Claude LAGOUTTE	

Commission 4 – Services publics / Action sociale / Santé et solidarités

	Membres titulaires	Membres suppléants
PLOÉVEN	Marina DESCHAMPS	Audrey EMEDY
	Anne BOTHOREL	

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et le présent extrait certifié conforme au registre.
PLANTÉ Didier, le Maire

Le Secrétaire de séance,
Maxime BATTAIS

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :